

Clientèle adulte hospitalisée
Cette clientèle inclue les spécificités de chacune des spécialités

Activités professionnelles	• Évaluer les déficiences et les incapacités de la fonction physique reliées aux systèmes neurologique, musculosquelettique et cardiorespiratoire ; • Déterminer un plan de traitement et réaliser les interventions dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal.		
Intervenant(s) concerné(s)	Physiothérapeute (pht) Technologue en physiothérapie (T. Phys.) (Conditions et restrictions des activités selon le type d'atteinte/ motif de consultation)	Site(s) concerné(s)	Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) Hôpital Santa Cabrini Ospedale (HSCO)
Objectifs	• Évaluer, selon l'offre de service établie, les déficiences et les incapacités de la fonction physique (atteinte respiratoire, neurologique ou musculosquelettique) qui peuvent amener à une situation de handicap ET entraver le congé de l'hôpital ; • Évaluer les capacités fonctionnelles et le potentiel de récupération ou de réadaptation de l'utilisateur ; • Évaluer les déficits pour contribuer, s'il y a lieu, à l'établissement d'un diagnostic médical ; • Identifier les facteurs environnementaux et biopsychosociaux pouvant interférer avec un congé de l'hôpital ;		
Motifs de consultation et priorités <i>Délais de prise en charge visés selon priorité de consultation.</i> <i>Durée moyenne d'attente visée: 2 jours</i>	OPTION A - PEC spécifique pour nouvelle atteinte ou exacerbation d'une condition connue. <i>Priorité 1</i> • Atteinte respiratoire aiguë / diminution capacité de gestion des sécrétions • AVC (prise en charge précoce) • PTH/PTG/PTE <i>Priorité 2:</i> • Autre atteinte avec impact réel ou potentiel d'entrave à la mobilité ET au congé OPTION B* - PEC <u>fonctionnelle</u> pour récupérer les capacités perdues si impact réel ou potentiel d'entrave au congé. <i>N. B. La perte d'autonomie doit découler de problèmes de santé connus et contrôlés.</i> *Diagnostics médicaux liés à la perte d'autonomie doivent être fournis ► Référence possible via l'équipe médicale ou l'équipe PPCC de l'unité (AIC ou autres professionnels).		
Critères d'admissibilité	• Toutes les informations demandées sur la requête sont fournies • Usager hospitalisé (HMR/HSCO) nécessitant une évaluation/intervention en physiothérapie durant son séjour en soins aigus, selon les objectifs décrits précédemment ; • En cas d'instabilité médicale, les informations sur les précautions ou contre-indications médicales doivent apparaître clairement sur la requête ; Pour l'Option B : les étapes suivantes doivent avoir été réalisées • Éval brève de la mobilité effectuée par l'infirmière • Interventions mises en place par l'équipe des soins		

Critères d'exclusion	• Lorsqu'une intervention en physiothérapie ne peut être réalisée de façon sécuritaire • Lorsque l'usager présente un profil fonctionnel actuel correspondant au profil avant l'hospitalisation • Lorsque l'usager présente une perte d'autonomie sévère évidente sans potentiel d'amélioration, et que les besoins sont clairement déterminés en vue d'une relocalisation ; • Lorsque l'usager réside déjà en ressource intermédiaire publique ou en CHSLD (sauf plaies ou AVC de novo ou changement significatif dans le profil de fonctionnement)
Limites / critères de cessation	• Refus répété de collaboration de la part de l'usager malgré la mise en place de facilitateurs (Ex : changement d'heure, implication des proches, approche adaptée) ; • Atteinte d'un plateau d'évolution et maintien des acquis via l'équipe de soins ; • Usager est prêt pour un congé ou objectifs atteints ; • Changement de la condition médicale de l'usager occasionnant une contre-indication en physiothérapie ; • Usager en attente d'une relocalisation en CHSLD ou en RI pour qui aucune partie du plan d'intervention en physiothérapie n'a été confiée à une tierce partie.
Sources	Fiche clinique Physiothérapie du CIUSSS Nord de l'île de MTL Fiches cliniques Physiothérapie du CISSS Lanaudière Physiothérapie-demande de consultation-clientèle adulte hospitalisée (CIUSSS-CEMTL)

Pour les usagers de l'URGENCE : vous réferez aux professionnels sur place

